

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 29

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Jean-François VAQUIERI, Marie Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Aurélie LOGEAS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS DE PESLOUAN, Stéphane MOREAU, Cyrille FREMINET, Marie-France AGNOFE, Pauline LACLEF, Marie-Alice RUELLE, Sybille AMSLER, Audrey de FORNEL, André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAME, Alix MICHEL, Salvador-Jean LUDENA, Catherine DOTTARELLI

Secrétaires de séance :

Géraldine LARDENNOIS et Delphine FOURCADE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Les décisions prises par le Maire et transmises aux élus n'appellent aucune question.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Le conseil municipal, à la majorité,

- 1) **DECIDE** que cet adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le neuvième rang en qualité de 8ème adjoint.
- 2) **MODIFIE** le tableau de l'ordre du Conseil municipal en conséquence.

TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Le conseil municipal, à la majorité (4 voix contre : André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAME, Catherine DOTTARELLI)

- 1) **APPROUVE** le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget assainissement de Noisy-le-Roi au budget annexe assainissement DSP de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, soit les montants suivants :

	Montant au Compte de gestion 2019	Montant transféré à la CA de Versailles Grand Parc
Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	162 190,35 €	162 190,35 €
Résultat d'investissement reporté (excédent)	97 203,31 €	97 203,31 €

- 2) **PRECISE** que le transfert des résultats se traduira sur l'exercice 2020 par un mandat au compte 678 pour le résultat de fonctionnement reporté et par un mandat au compte 1068 pour le résultat d'investissement reporté. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire 2020.

BUDGET COMMUNAL 2021 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le montant et l'affectation suivants :

INVESTISSEMENT			
DEPENSE			
CHAP	LIBELLE	Crédits Ouverts en 2020 (BP+BS+RC+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
	Opération 101 - Batiments	269 880,35 €	60 000,00 €
	Opération 103 - Informatique	105 556,56 €	20 000,00 €
	Opération 105 - Voirie	793 492,51 €	100 000,00 €
	Opération 121 - Rénovation Eglise Saint Lubin	518 088,24 €	100 000,00 €
	Opération 801 - Vaucheron	6 273 204,43 €	1 500 000,00 €
		7 960 222,09 €	1 780 000,00 €

- 2) **PRECISE** que ces crédits seront repris au budget primitif 2021 ;
- 3) **PRECISE** que cette autorisation concerne des dépenses nouvelles de 2021, et qu'elle ne fait pas obstacle au mandatement, par l'ordonnateur, sur la base d'un état des restes à réaliser, des dépenses engagées sur 2020 mais non mandatées en fin d'année.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION FRANCHISSONS NOS MURS – TROPHEE 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) **ATTRIBUE** la somme de 150 € dans le cadre de la provision « Trophée 2020 » à l'association « Franchissons nos murs » sise Mairie de Noisy-le-Roi, 37 rue André Lebourblanc, 78590 NOISY-LE-ROI ;
- 2) **DIT QUE** les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 6574, fonction 40 du budget 2020.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS ET TECHNICIENS TERRITORIAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) **DECIDE** d'instaurer le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), aux cadres d'emploi des ingénieurs et techniciens territoriaux, aux conditions instituées par la délibération n°2019-09-12-12 du 9 décembre 2019 instaurant le RIFSEEP, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- 2) **DIT** que les montants annuels maxima de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitare Annuel (CIA) sont :

Cadre d'emplois	Groupe	Montant maximal individuel annuel IFSE en €	Montant maximal individuel annuel CIA en €	Total annuel en €
Attachés territoriaux	Groupe 1	36 210	6 390	42 600
	Groupe 2	32 130	5 670	37 800
	Groupe 3	25 500	4 500	30 000
	Groupe 4	20 400	3 600	24 000
Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Educateurs territoriaux des APS	Groupe 1	17 480	2 380	19 860
	Groupe 2	16 015	2 185	18 200
	Groupe 3	14 650	1 995	16 645
Adjoints administratifs territoriaux Adjoints d'animation territoriaux ATSEM Agents sociaux territoriaux Adjoints techniques territoriaux Agents de maîtrise territoriaux	Groupe 1	11 340	1 260	12 600
	Groupe 2	10 800	1 200	12 000
Ingénieur Territoriaux	Groupe 1	36 210	6 390	42 600
	Groupe 2	32 130	5 670	37 800
	Groupe 3	25 500	4 500	30 000
Techniciens Territoriaux	Groupe 1	17 480	2 380	19 860
	Groupe 2	16 015	2 185	18 200
	Groupe 3	14 650	1 995	16 645

- 3) **DIT** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2019.
- 2) **DONNE ACTE** du bilan 2019 des acquisitions et cessions immobilières et du récapitulatif de stock détenu en 2019 par l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France pour le compte de la Ville.

AVENANT A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE

Le conseil municipal, à la majorité (4 voix contre : André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAME, Catherine DOTTARELLI)

- 1) **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec l'EPFIF, prorogeant la convention pour une durée de 1 an afin de permettre la réalisation d'un projet urbain sur le secteur « Chaponval ».
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer, au nom de la commune, l'avenant modifiant la durée de la convention avec l'EPFIF.

CANDIDATURE AU LABEL VILLE AMIE DES ENFANTS DE L'UNICEF 2020 – 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** la candidature de la Commune pour l'obtention du label « Ville amie des enfants ».
- 2) **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la candidature pour ce Label « Ville amie des enfants ».
- 3) **DESIGNE** comme élues référentes pour l'UNICEF :
 - Madame Marie-France AGNOFE Conseillère municipale déléguée à l'enfance, représentante titulaire,
 - Madame Catherine DOTTARELLI, Conseillère municipale, représentante suppléante.
- 4) **DECIDE** l'adhésion à l'UNICEF moyennant une cotisation annuelle de 200 EUR.
- 5) **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

ADHESION AU GIP YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Yvelines coopération internationale et développement » annexée à la présente délibération
- 2) **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Noisy-le-Roi au Groupement d'Intérêt Public « Yvelines coopération internationale et développement » à compter de l'année 2021
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive
- 4) **DESIGNE** Madame Alix MICHEL, conseillère municipale, en tant que représentante titulaire à l'Assemblée générale d'YCID
- 5) **DESIGNE** Monsieur André BLUZE, conseiller municipal, en tant que représentant suppléant à l'Assemblée générale d'YCID.
- 6) **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle 2021 à YCID d'un montant de 300 €.
- 7) **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE «AUTOLIB' METROPOLE»

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DEMANDE au syndicat mixte « AUTOLIB' METROPOLE » d'acter le retrait de la commune de Noisy-le-Roi.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY NOISY LE ROI - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal de Bailly Noisy-le-Roi.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc.

A NOISY-LE-ROI, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Marc TOURELLE